

LES ÉCHOS DE LANDÉBIA

*Monsieur le Maire et son équipe vous souhaitent une
Bonne et Heureuse année 2022*



Bulletin municipal n ° 10 – Janvier-Février 2022

Horaires de la mairie :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Les permanences des élus le
samedi matin de 10 h à 12 h.

Rencontre avec le maire sur RDV.

Adresse :

4, rue de la Poste - 22130 LANDÉBIA

Horaires de la poste :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h

Sommaire

Conseil séance du 3 décembre 2021

Conseil séance du 11 février 2022

État Civil

Urbanisme

Informations communales

Associations/bibliothèque

Annonces communales

Infos pratiques

Coordonnées

Mairie de LANDÉBIA

Tél. : 02 96 84 48 31

Email : mairie-landebia@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2021 à 20h30 à la mairie

Présents : Patrick DURAND, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Claudine DANIEL, Pascal CARO, André DURAND, Karine RIOU, Mélanie DELAMOTTE.

Absent excusé : David BOURDONNAIS.

Secrétaire de séance : Mélanie DELAMOTTE.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

1. DINAN AGGLOMÉRATION – CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Dinan Agglomération a mis en place un service de « Conseil en Énergie partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années
- Le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune
- L'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques
- La restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an

Vu la délibération N° CA-2017-192 du 22 mai 2017 du conseil communautaire de Dinan Agglomération, fixant les modalités d'adhésion pour les communes membres de moins de 10 000 habitants au dispositif de Conseil en Énergie Partagé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de LANDÉBIA au service de « Conseil en Énergie Partagé »,
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention

- d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération,
- ✓ **DE S'ACQUITTER** de la cotisation annuelle,
 - ✓ **DE DÉSIGNER :**
 - Un élu « référent CEP »,
 - Un agent technique en charge du dossier,
 - Un agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance ...).

2. CONVENTION ADAC 22

VU l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

VU l'article L.5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur, forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, mentionnés aux articles L,5711-1 et 5721-8, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les agences départementales, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales.. »

VU les statuts de l'établissement public adopté à l'unanimité du conseil d'administration de l'ADAC 22 le 29 juin 2017,

VU les délibérations du conseil d'administration de l'ADAC22, du 29 juin 2017 et du 4 mars 2019, fixant les tarifs d'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité d'une telle structure solidaire et mutualisée,

DÉCIDE

- D'approuver les statuts de l'établissement public, Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor, ADAC 22,
- D'adhérer à l'établissement ADAC 22,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle conformément à la délibération du CA de l'ADAC 22 du 4 mars 2019 citée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

3. DINAN AGGLOMÉRATION – ADOPTION RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

4. ACQUISITION RÉSERVE FONCIÈRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition de parcelles appartenant à Mr et Mme L'HOTELLIER Didier :

A n° 468	975 m ²
A n° 467	1 700 m ²
A n° 466	5 720 m ²
TOTAL	8 395 m²

Le prix négocié est de 8 € par m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition des 3 parcelles ci-dessus désignées pour une superficie totale de 8 395 m².
- Approuve le prix de 8 € par m².
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. DEVIS ÉLAGAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de l'entreprise TTH d'HÉNANBIHEN, concernant des travaux d'abattage et élagage :

Périphérie lotissement des Landes	1 980,00 € HT
Sapins devant salle des fêtes	1 680,00 € HT
Haie et marronnier à la gare	1 280,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis présenté.
- Autorise le maire à le signer.

6. DEVIS DRAPEAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de la société DEJEAN MARINE de BORDEAUX (33), pour l'acquisition de drapeaux, suite à la demande de l'Association des Anciens Combattants :

Drapeau tricolore brodé 90 x 90 cm	1 000,00 € HT
Drap mortuaire 145 x 250 cm	195,00 € HT
Étui de rangement x 2	94,00 € HT
Cravate tricolore	50,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les devis présentés.
- Autorise le maire à les signer.
- Dit que les dépenses seront imputées en section d'investissement.

7. TROTTOIR RUE DES VOLAILLETES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de la société TARDY TP d'ERQUY (22), concernant le busage du fossé Rue des Volailletes, pour un montant HT de 3 615,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et une abstention (Karine RIOU) :

- Valide le devis présenté.
- Autorise le maire à le signer.
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

8. CLÔTURE BUDGET LOTISSEMENT DES POMMIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de clôturer le budget du lotissement des Pommiers, sur lequel il n'y a plus aucun mouvement.

Les écritures suivantes seront à passer :

➤ Sur le budget lotissement :

Compte 7015 (réel)	21 654,14 €
Compte 7015 (ordre mixte – TVA non collectée)	3 492,00 €

➤ Sur le budget communal :

Compte 2113	25 146,14 €
-------------	-------------

Les terrains seront repris sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la clôture du lotissement des Pommiers au 31 décembre 2021.

9. CONTRAT SACPA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de prestations reçue de la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA), pour le renouvellement du contrat.

Le contrat SACPA concerne la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Le montant du contrat avec la SACPA est d'un montant forfaitaire annuel de 596,37 € HT par an pour les communes de moins de 500 habitants, pour une intervention 24h/24 et 7j/7.

Le contrat est établi pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat SACPA pour une intervention 24h/24 et 7j/7, pour un coût annuel de 596,37 € HT.

10. ADRESSAGE : NOM DES RUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion engagée sur le nom des rues, dans le cadre des travaux d'adressage réalisés avec la Poste. Il s'agit notamment de désigner des noms de rues aux lotissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme suit les rues à l'intérieur des lotissements :

- Lotissement des Landes : Rue Denise Favrel
- Lotissement du Haut Village : Rue Joseph Rouxel
- Lotissement des Peupliers : Rue des Peupliers

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2022 à 20h30 à la mairie

Présents : Patrick DURAND, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Claudine DANIEL, Pascal CARO, André DURAND, Karine RIOU, Mélanie DELAMOTTE, David BOURDONNAIS.

Secrétaire de séance : Karine RIOU.

Procuration de Claudine en faveur de Mélanie et procuration de Laëtitia en faveur de Pascal (absente pour maladie).

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

1. RÉSUMÉ DU CM

Adhésion de la commune de BEAUSSAIS-SUR-MER à Dinan Agglomération après une présentation de la conférence des maires. Adhésion validée à l'unanimité.

Pacte fiscal et financier de Dinan Agglomération validé à l'unanimité.

Convention instruction des autorisations d'urbanisme validée à l'unanimité.

Mutualisation, après une présentation du projet général : validé à l'unanimité.

Le questionnaire et le contrat avec AXA pour la mutuelle santé communale ; validée à l'unanimité.
Un questionnaire sera utilisé lors du passage en porte à porte le samedi 26 mars 2022 (date à confirmer).
Questionnaire en pièce jointe en fin de bulletin.

2. MUTUALISATIONS PROPOSÉES

Mutuelle santé. Validée et active au 12/02/2022 (validée à l'unanimité).

⇒ En projet : (validée à l'unanimité).

- Fuel domestique.
- Bois de chauffage
- Bûches de chauffage
- Granulés de chauffage
- Électricité.
- Gaz.
- Vidange et entretien des fosses septiques

3. CONTRAT AGENT COMMUNICATION VALIDÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSTAT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

Les travaux des rues Jean-Baptiste Richeux et Croix Saint Hubert en 2018 ont coûté 350 000 € HT et ont été subventionnés à hauteur de 20 %.

Nous souhaitons créer des places de parking et sommes en train de reprendre les malfaçons avec plusieurs maisons inondées depuis ces travaux.

Les travaux d'aménagement de la mairie ont coûté 375 000 € HT et ont été subventionnés à hauteur de 70%. Mais les deux emprunts souscrits pour les travaux de la mairie sont une lourde charge (460 000 € pour financer les 450 000 € TTC de travaux).

Au 01/01/2022, nous avons une dette de 353 774,97 € sur les emprunts de la mairie, soit une dette de 770€ par habitant. Les deux emprunts courent jusqu'en 2032 et 2034.

Notre conception de la gestion des investissements est différente, nous cherchons d'abord des subventions et ensuite, seulement, nous validerons et lancerons les travaux et/ou achats envisagés.

5. DÉNOMINATION (ADRESSAGE)

Après un contrôle et quelques corrections, l'étude des services de La Poste est validée à l'unanimité ; idem pour les changements de noms de rues.

6. DEVIS RÉFRIGÉRATEUR

Validé à l'unanimité.

Pour la cellule de refroidissement, le conseil municipal reporte sa décision d'achat dans l'attente de nouveaux tarifs et propositions.

7. TRAVAUX

- Devis toiture par Accroch'toit
Validé à l'unanimité pour école, salle des fêtes et clocher église.
- Devis d'une prise électrique pour la place de l'église validée à l'unanimité.
Dans les prochains mois, étude de la consommation électrique ; participation financière des marchands ambulants ? En même temps borne pour véhicules électriques ? Possible SDE.
Validation à l'unanimité de l'emplacement pour l'Étinerante marchand ambulant. Emplacement gratuit.

- Salle des fêtes : travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en salle des associations. Validés à l'unanimité.
Demande de subventions : DETR et fonds de concours de Dinan Agglomération. (Consulter notre député Hervé BERVILLE pour d'autres aides.) Validée à l'unanimité.
- L'appartement locatif a des soucis d'humidité : nous devons rappeler la société qui a exécuté les travaux. Validé à l'unanimité.
- École : le CM donne l'autorisation au maire de faire établir une expertise par l'Apave des fenêtres et portes remplacées lors du dernier mandat. Validé à l'unanimité.
- La société FERNANDES a commencé le nettoyage du mur d'enceinte de l'église. (Relance de l'artisan en attente de finition des travaux. Reprise des travaux le 22/02/2022. Fin des travaux mercredi 02/03/2022)

8. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER ET LIQUIDER LES DÉPENSES (BUDGET 2021)

Validée à l'unanimité.

9. RÈGLEMENT CIMETIÈRE

Validée à l'unanimité.

10. TARIF SALLE DES FÊTES (AJOUT DANS INFORMATION TARIF)

Pour enterrement civil, apéritif, etc. Validé à l'unanimité.

Particulier LANDÉBIA :

- Sans chauffage 30€.
- Avec chauffage 60€.

Association et particulier hors LANDÉBIA :

- Sans chauffage 50€.
- Avec chauffage 80€.

11. BOIS COUPÉ

Le bois coupé par Jean-François DENOUAL va être vendu à 70€ la corde ; à enlever et à couper sur place.

12. LE REPAS CCAS

En raison de la crise sanitaire, le repas devant être initialement donné dans la salle des fêtes, s'est transformé en plats à emporter. Le prix est donc passé de 27€ à 21€. Validé par le CM à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Prix et qualité des repas de la cantine : en attente de communication du SIRP.
- Plan vélo : LANDÉBIA ne fait pas partie du plan vélo initié par Dinan Agglomération, malgré les panneaux verts déjà implantés sur la commune.
LANDÉBIA n'avait pas fait les démarches au début du projet.
- Modification du transport ferroviaire en 2023
 - Passage à niveau fermé plusieurs semaines, déviation à prévoir.
 - Quai adapté aux PMR : la commune devra faire la rampe d'accès entre parking et quais.
 - Nous profiterons des travaux pour aménager un trottoir devant l'usine HOUÉ aux normes PMR. (Travail à effectuer en amont en collaboration avec Dominique TARDY, le département ainsi que la gendarmerie afin de réduire la vitesse depuis PLÉVEN

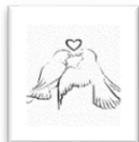
État civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.



Naissances :

Néant.



Mariages :

Néant.



Décès :

Néant.

Urbanisme

ÉON Julien / PANTOFEL Émilie	18 panneaux solaires	15, rue du Clos Bignon
------------------------------	----------------------	------------------------

Informations communales

Les vœux du maire

Mon équipe et moi-même aurions aimé vous accueillir, le samedi 15 janvier, pour célébrer ensemble la nouvelle année lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.

Hélas, le contexte sanitaire a de nouveau bouleversé nos projets cette année, nous contraignant à annuler la soirée de rencontres et de partage que nous attendions tous.

En attendant de pouvoir nous retrouver enfin, nous vous souhaitons à tous une belle et heureuse année 2022 !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Conseil Municipal des Jeunes

Les samedis 23 octobre et 4 décembre 2021, nos jeunes du CMJ se sont rassemblés pour présenter leurs projets.

Pour égayer les mercredis après-midi, surtout quand la saison hivernale ne permet pas de s'amuser à l'extérieur, ils ont réfléchi à des activités : arts plastiques, jeux de société, etc.

Notre 1er adjoint, Christian LAGRENÉ, leur a proposé une initiation à deux de ses passions : les jeux d'échecs et la généalogie.

La création d'un pump track et l'aménagement du terrain de foot ont également été envisagés. Le CMJ a validé la maquette du terrain de foot et des devis ont été présentés afin de monter des structures autour de la salle des fêtes, de l'école et du terrain de foot.

L'atelier Biodiversité

Le soir du jeudi 9 décembre s'est tenue, dans la salle des fêtes, le deuxième atelier Biodiversité animé par Dinan-Agglomération. L'objectif était de travailler avec l'ensemble des référents de chaque commune sur la nécessité de réaliser ou de réaménager des mares, des lavoirs et des fontaines pour favoriser la biodiversité.

Boîte aux lettres du père Noël

Nous saluons le savoir-faire de Pascal CARO qui a réalisé cette belle boîte aux lettres digne du père Noël ! Les enfants ont pu y poster la liste de leurs cadeaux. Nous espérons qu'ils ont été très gâtés !

Visites du père Noël

Ho ! ho ! ho ! Le vendredi 17 décembre, le père Noël a fait une belle surprise aux petits de l'école de LANDÉBIA. Il est venu à 15h avec sa hotte chargée de cadeaux et de livres ; des cadeaux pour les classes et un livre pour chaque enfant... De quoi les gâter avant l'heure ! Et cela grâce au financement de l'APE.

Il est repassé le lendemain à 18h, comme promis, pour rencontrer, cette fois, petits et grands sur la Place de l'Église.

L'occasion de nous retrouver autour d'une dégustation de vin chaud servi par Sam et de délicieuses friandises



proposées par nos jeunes membres du CMJ.



Concours des maisons illuminées

Beaucoup d'entre vous ont participé à ce concours et nous ont éblouis avec leurs magnifiques décorations. Vos maisons ont émerveillé petits et grands. Avec une mention spéciale pour Émilie PANTOFEL et Julien ÉON, et Nadège et Adrien Besson-Renault que nous félicitons ! Le jury, composé de membres du conseil municipal et du CMJ, leur a décerné le premier prix. Il a décidé de récompenser aussi toutes les personnes qui ont fait l'effort de décorer leur maison en leur remettant très bientôt une boîte de chocolats. Bravo à tous !



Repas annuel des Aînés et crise sanitaire

La Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) et la municipalité se faisaient une joie d'accueillir leurs aînés dans la salle des fêtes le dimanche 12 décembre. Malheureusement, ce moment de retrouvailles a été contrarié par la crise sanitaire.

Nous avons dû transformer ce déjeuner qui se voulait festif en repas à emporter...

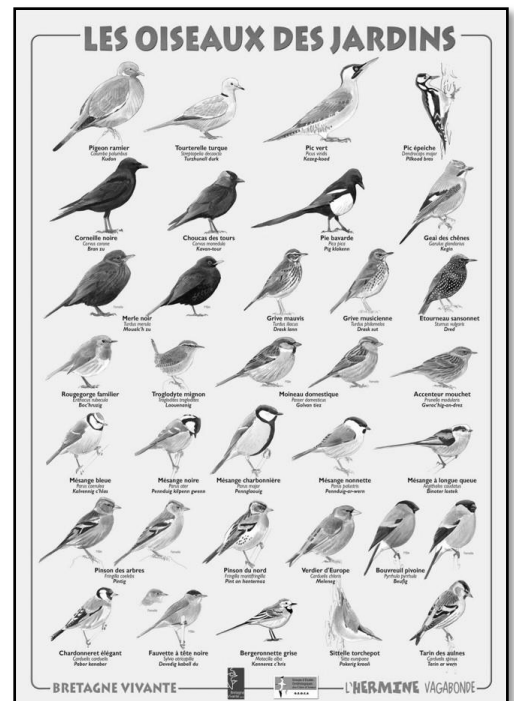
Les personnes qui étaient inscrites ont ainsi pu aller chercher leur repas à la salle des fêtes ou se le faire livrer à domicile le samedi 11 décembre.

Biodiversité communale : inventaire naturaliste

À l'initiative du GEOCA (Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor) et de l'association Bretagne Vivante-SEPNB, nous vous avons demandé de compter pendant une heure, le samedi 29 ou le dimanche 30 janvier, les oiseaux vus dans votre jardin, dans un parc ou tout autre environnement naturel. Vous les avez notés sur une fiche destinée à cet effet, ce qui a permis de recenser, comme chaque hiver depuis 2009, l'abondance des principales espèces d'oiseaux fréquentant ces lieux. Ce moyen de sensibilisation et d'information sur les plus communs de nos oiseaux nous renseigne sur l'évolution de leur population et nous permet, ainsi, de mieux les protéger.

Nous vous remercions pour votre participation active.

N'oubliez pas que vous pouvez continuer à compléter l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), grâce à vos observations portant sur l'ensemble des espèces animales et végétales présentes sur le territoire de Dinan Agglomération, sur le site <https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Protection-des-ressources-et-biodiversite/Biodiversite>.



Mutualisation de services

La commune a pour objectif de réduire l'impact de la crise financière que nous vivons en vous proposant la mutualisation de services.

Lors du dernier conseil municipal (le 11/02/2022), cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Nous vous précisons que la commune n'a aucun conflit d'intérêts dans ces services ; son unique objectif est de faciliter le rapprochement entre les acteurs économiques et ses administrés.

Voici les secteurs que nous avons choisis pour mutualiser nos dépenses :

- La mutuelle santé. La mairie de LANDÉBIA a négocié, avec la compagnie d'assurance AXA, l'offre Santé Communale destinée à tous ses habitants. Elle a le mérite de créer un contact direct avec les mandataires d'assurance pour effectuer votre étude comparative et le suivi du dossier.

Ce partenariat est structuré et actif au 12/02/2022.

Pour connaître l'avantage que présente l'offre Santé Communale, nous vous invitons à prendre contact avec : M. Even O'NEIL, mandataire d'assurance AXA

Tél. : 06.76.36.92.71

Email : even.oneill.am@axa.fr

(Orias : 16001423).

Précision : l'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical ni limite d'âge.

- Le fuel domestique, le gaz, le bois de chauffage, les bûches de bois, les granulés de chauffage, l'électricité et l'entretien des fosses septiques. Ces dossiers sont en cours de structuration.
- La fibre optique (téléphonie, internet, TV). Ce dossier sera étudié dans un avenir plus lointain.

Pour toutes les demandes concernant l'évolution, la gestion de ces projets et leur adhésion, vous pouvez vous informer auprès de la mairie ou de Christian LAGRENÉ.

Interview BFM TV du samedi 19 février

Thème abordé : la mutualisation des services.

Notre initiative a suscité l'intérêt des médias : le journal Le Petit Bleu et BFM TV se sont déplacés pour couvrir l'événement.

Une interview de notre maire, Patrick DURAND, a eu lieu à 13h30, à la mairie, puis les caméras se sont rendues chez son 1^{er} adjoint, Christian LAGRENÉ, pour développer ces sujets d'actualité, et plus précisément la mutuelle santé et le fuel domestique.

Après une pause-café décontractée, le journaliste s'est déplacé chez Charles LORIN pour l'interroger sur sa consommation en bois de chauffage et sur son système électrique. L'après-midi s'est achevée dans la convivialité et la bonne humeur.



Vandalisme du lavoir

Le jeudi 27 janvier, nous avons constaté que le lavoir a été une nouvelle fois vandalisé.

Les débris ont été balancés dans la rivière... Nous avons remarqué que ces incivilités interviennent souvent le mercredi après-midi. Et nous déplorons ce genre d'agissements.



Travaux

Travaux engagés sur la commune

Les murs de soutien en pierre de l'église sont en cours de rénovation (nettoyage des pierres et réfection des joints).

Le nettoyage du clocher est prévu courant mai (dévégétalisations et démoussage des ardoises).

La réparation de la toiture, de l'école et de la salle des fêtes est prévue courant avril.

Travaux envisagés sur la commune (en attente de réponse en termes de subventions)

Salle des fêtes :

- Remplacement et extension de la VMC actuelle.
- Mise aux normes (PMR) des toilettes.
- Ancienne mairie réhabilitée en salle des associations : une salle de réunion de 40m² et une salle de rangement de 16 m².
- Nouvel aménagement internet de la salle informatique.
- VMC dans la bibliothèque.
- VMC dans l'ancienne salle des associations.

Propositions de travaux formulées lors du conseil municipal des jeunes (2022-2023)

Ancien terrain de football :

- Réhabilitation du vestiaire.
- Parcours de glisse universel : pump track.
- Espace intergénérationnel.

Salle des fêtes : nouvelle structure de jeux.

École : nouvelle structure de jeux.

Rénovation complète de l'école (2023)

En attente de l'audit CEP et proposition de l'ADAC (projet en cours).

Action sociale

Si certains d'entre vous rencontrent des difficultés - même temporaires -, n'hésitez pas à venir consulter les services sociaux disponibles au sein de la mairie.

Notre correspondante des services sociaux, **Mélanie DELAMOTTE**, se tient également à votre écoute au **02.96.82.16.77**. Vous pouvez aussi faire appel à l'épicerie solidaire et au Secours populaire.

Épicerie Solidaire de l'association BEAUSSAIS Solidarité

Le 6 mars 2018, cette association a créé, à **PLOUBALAY**, une épicerie solidaire en faveur des personnes vivant en situation précaire dans la région. Celle-ci a accueilli et aidé 135 familles en 2020.

L'épicerie est **ouverte tous les mardis après-midi, de 14h à 19h**, dans l'**ancienne tannerie de La Boule d'Or**, au **2, rue de Dinan**, près du rond-point sur l'axe DINAN-DINARD.

Les bénéficiaires choisissent les produits qu'ils souhaitent acheter dans la limite du crédit hebdomadaire alloué à chaque famille. Les produits alimentaires et d'hygiène sont facturés à 10% de leur valeur marchande. L'association reçoit des dons de la banque alimentaire de SAINT-MALO et des stocks de supermarchés des environs.

Vous êtes éligible à l'épicerie solidaire selon des critères économiques et familiaux. L'accès est accordé en liaison avec les centres d'action sociale et les assistantes sociales pour une durée de trois mois renouvelables. Ce suivi trimestriel permet aux bénévoles référents de suivre l'évolution de la situation. Suivant sa composition et son reste à vivre, la famille se voit attribuer un montant de dépenses hebdomadaires. L'association aide les familles, mais implique les bénéficiaires avec la signature d'un projet. Ce projet et la facturation a minima des denrées doivent leur permettre de se prendre en main et d'être acteurs. En plus de l'épicerie solidaire, l'association propose un accompagnement global des bénéficiaires :

- Aide administrative pour faciliter leur accès aux droits.
- Aide à la résolution d'un problème administratif ou budgétaire.
- Aide informatique.

Avec toujours l'objectif d'aider les bénéficiaires, mais en les responsabilisant.

Cette épicerie solidaire est ouverte aussi aux habitants de LANDÉBIA qui se trouvent en situation de précarité.

Vous pouvez prendre contact directement avec l'association (**tél. : 06.21.12.69.42 ou 07.81.67.24.48**) ou vous rapprocher de la mairie de LANDÉBIA pour obtenir des informations complémentaires.

En 2021, l'association a répondu à un appel à projets de la région Bretagne pour faciliter l'accès du plus grand nombre à cette épicerie solidaire. Elle a déposé un projet d'épicerie solidaire mobile pour répondre aux besoins de bénéficiaires sans moyen de locomotion. Grâce à la subvention accordée, l'association a acheté un camion et l'épicerie est devenue itinérante. Le principe demeure le même : les personnes sont reçues sur rendez-vous, un dossier est monté, puis les bénéficiaires paient leurs courses 10 % de la valeur marchande du produit. Ainsi, l'épicerie solidaire est **présente à LANDÉBIA le mercredi matin, devant la salle des fêtes.**

Le Secours Populaire, vous connaissez ?

Le Secours Populaire du Pays de Dinan est particulièrement actif dans l'aide alimentaire, le jardin solidaire, le vestimentaire, l'accompagnement des personnes et des familles concernant leurs démarches, leurs droits (logement, santé, vacances, culture, loisirs, sport, insertion ...), dans la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique.

En 2020, l'association a distribué plus de 11 000 paniers alimentaires et a accompagné de nombreuses familles, grâce à l'investissement de 57 bénévoles, ainsi qu'à l'appui financier ou matériel de particuliers, d'entreprises et de collectivités territoriales.

Le contexte actuel a des répercussions considérables sur les plus démunis, les plus fragilisés d'entre nous. Si vous vous retrouvez en grande difficulté, n'attendez pas : la porte du Secours Populaire vous est ouverte. Les bénévoles vous y reçoivent toujours avec le sourire, une écoute attentive et beaucoup de bienveillance. Par ailleurs, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice : par exemple, en participant aux activités bénévoles de l'association, avec des dons financiers ou matériels qui garantissent la continuité des actions menées par l'association.



La solidarité n'est pas juste une valeur philosophique ; construisons-la et faisons-la vivre ensemble !

Secours Populaire du Pays de Dinan

19, boulevard de Préval

22100 QUÉVERT.

Tél. : 02.96.85.21.50

Email : spfdinan@orange.fr

Un peu d'histoire...

Cérémonie en l'honneur de M. Jean HAMON, le samedi 22 janvier 2022, à 11h

Discours de Christian LAGRENÉ

« Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je remercie pour leur présence Monsieur Nicolas POUILLE, les membres de la famille de Monsieur Jean HAMON, l'association des anciens combattants de LANDÉBIA, Monsieur le Maire de LANDÉBIA, ainsi que les membres du conseil municipal.

Nous sommes ce jour rassemblés, ici, au monument aux morts de LANDÉBIA, afin d'honorer la mémoire d'un poilu tombé au front le 29 juin 1918 (cela fait maintenant 104 ans).

Et cela grâce à des travaux de jardinage de Monsieur POUILLE, à PONTCHÂTEAU (44), qui a découvert la plaque de soldat de Monsieur Jean Marie Constant Eugène HAMON.

Né le 7 août 1893 à DINAN et décédé le 29 juin 1918 à SAINT-PIERRE-D'AIGLE (02). Mort pour la FRANCE à 25 ans.

Caporal au 418^e régiment d'infanterie. (Classe 1913.)

Petit rappel historique du 418^e RI :

Son régiment a été constitué le 15 mars 1915 au camp de Souge en Gironde. Son effectif à la formation est de 50 officiers, 174 sous-officiers et 3 010 hommes du rang. Il est dissous le 14 février 1919 à TOURS-SUR-MARNE.

1918 :

- Durant les 6 premiers mois de l'année, il se reconstitue et est mis en réserve.
- Le 13 juin, le régiment est engagé au nord de VILLERS-COTTERÊTS, où l'ennemi veut forcer les passages de la forêt de RETZ.
- Le 15 juin, le régiment contre-attaque et s'empare de VALSERY en liaison avec les Zouaves partis de CŒUVRES.
- Le 28 juin, nouvelle attaque où toute la division reprend pied sur le plateau au sud de l'Aisne afin de lancer la contre-offensive du 18 juillet.
- Le 2 juillet, défendu par 4 régiments et sur un terrain couvert de cadavres, le régiment s'empare de SAINT-PIERRE-AIGLE, fait plus de 300 prisonniers, dont 10 officiers, et capture plusieurs dizaines de mitrailleuses. Le régiment obtient pour ce fait d'armes sa seconde citation à l'ordre de l'Armée.

Je vais donc maintenant laisser la parole à Monsieur POUILLE afin qu'il puisse tel son souhait, remettre solennellement la plaque de soldat de Monsieur Jean HAMON à sa famille.

Puis la parole sera donnée à Madame Françoise DECOSTER-VILLE, petite-nièce de Monsieur Jean HAMON.

Monsieur HAMON, non marié et sans descendance, mais ayant deux frères et une sœur, sa mère demeurant à LANDÉBIA.

Je remercie Madame Françoise DECOSTER-VILLE, Monsieur LE RIBAUT et Monsieur GROSSIAT pour l'aide familiale qu'ils nous ont apportée, car, sans eux, cette cérémonie n'aurait sans doute pas eu lieu.

Ensuite, il sera rendu les honneurs militaires au caporal Jean Marie Constant Eugène HAMON.

En vous remerciant tous, encore une fois, pour votre présence. »

Christian LAGRENÉ, 1^o adjoint au maire de LANDÉBIA



Remise du nouveau drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de LANDÉBIA lors de la cérémonie d'hommage à Mr Jean Hamon



Associations/bibliothèque

Message de l'APE

Le bureau de l'APE vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Nous profitons de cette occasion pour présenter nos événements à venir :

- Séjour au ski des CM financé au tiers par l'APE, au tiers par le SIRP et au dernier tiers par les parents des élèves concernés.
- Repas sur place (si possible) et à emporter à LANDÉBIA le **samedi 16 avril** (rougaille saucisse).
- Benne à ferraille courant mai (date à préciser). Pensez à mettre de côté vos métaux et batteries usagées.
- Kermesse le **dimanche 26 juin** à LANDÉBIA.
- Marche gourmande le **samedi 16 juillet** (date à confirmer) à PLÉVEN, suivie d'un marché et d'un spectacle.

Après quelques retours négatifs, nous avons décidé de changer de fournisseur de sapins l'année prochaine. Les réponses aux questionnaires ont montré que vous avez décidé de maintenir l'APE sous sa forme actuelle, avec les événements que vous avez plébiscités (kermesse, marche gourmande, repas, sapins, benne à ferraille, pizzas).

Des réunions vont commencer afin d'organiser la kermesse et la marche gourmande. Si vous êtes intéressés pour participer à l'une ou l'autre de ces réunions, contactez-nous grâce à l'adresse mail suivante : ape.landebia.pleven22130@outlook.com.

Repas-spectacle du club informatique

Le vendredi 10 décembre, le club informatique de LANDÉBIA, présidé par Joëlle LEMÉTAYER, a organisé un repas-spectacle au restaurant *Le Chêne au Loup*, à PLÉDÉLIAC.

Les convives ont passé une très agréable soirée de divertissement. Après un savoureux dîner, ils ont assisté et participé à un spectacle animé par Pascal FLEURY. Chansons, sketches et rires étaient au programme.

Notre maire remercie chaleureusement le bureau du club pour son invitation.



L'équipe de fléchettes *Les Taverniers* chez Sam

Dans la soirée du jeudi 4 novembre, après deux années d'arrêt dues à la crise sanitaire, les douze joueurs de fléchettes de l'association *Les Taverniers* sont venus chez Sam pour disputer leur première journée de championnat.

Répartis en deux équipes, ils affrontent chaque semaine les équipes de trois autres communes : TRAMAIN, BOBITAL et CAULNES.

Ces rencontres se poursuivront en interbars, à raison de deux équipes par bar, jusqu'au mois d'avril.

Les équipes les mieux classées accéderont au Championnat de France *New Darts*, qui se tiendra à SAUMUR du 29 mai au 3 juin, puis aux championnats du monde en cas de qualification.

Souhaitons-leur bonne chance !

Calendrier des associations 2022

(Sous réserve des conditions sanitaires)

Date	Association	Activité	Lieu
Dimanche 6 mars	Club de l'Espérance	Théâtre	Salle des fêtes
Vendredi 18 mars (A.M)	Club informatique	Assemblée générale	Salle des fêtes
Samedi 26 mars	Amicale des Chasseurs	Repas à emporter	Salle des fêtes
Dimanche 27 mars	CCAS + CM	Goûter- guinguette	Salle des fêtes
Samedi 16 avril	APE	Repas des écoles sur place et/ou à emporter	Salle des fêtes
Vendredi 25 mars	Club de l'Espérance	Assemblée générale	Salle des fêtes
Dimanche 15 mai	APE	Théâtre	Salle des fêtes
Jeudi 26 mai	Amicale des boulistes	Challenge municipal et galettes saucisses	Terrain de boules
Dimanche 26 juin	APE	Kermesse des écoles	Salle des fêtes

À venir :

Entre mars et mai : benne à ferraille – APE.

Élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril à **LA MAIRIE.**

Élections législatives les 12 et 19 juin à la **MAIRIE.**

Bibliothèque municipale : les nouveautés « Jeunesse » sont arrivées !

Notre bibliothèque a reçu, au début du mois de décembre, un apport de nouveautés pour nos jeunes lecteurs landébianais, ainsi qu'une armoire de rangement et une vitrine. Nous remercions, à cette occasion, nos chers donateurs !

Grâce à vos dons, notre collection de livres s'agrandit de semaine en semaine. Nous en cherchons encore. Nous cherchons aussi des jeux de société en bon état et complets en vue de créer des activités pour les jeunes. (Des dons ont déjà été effectués : merci à ces généreux donateurs.)

Si vous disposez d'un peu de temps, votre volontariat sera le bienvenu pour nous aider à les classer.

Contact : christian.lagrene@gmail.com



Annonces communales

Départ en retraite du Docteur Brigitte BONNIER

Le médecin de notre commune, Brigitte BONNIER, a fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de novembre.

Vous êtes nombreux à avoir été ses patients. Certains sont devenus ses amis, au fil du temps.

Pour la remercier de son dévouement auprès de la population landébianaïse, nous avons pensé lui offrir un arbre de vie où seront apposés votre nom, votre prénom et votre empreinte pour représenter les feuilles.

Vous pouvez également lui écrire quelques mots d'amitié dans le livre d'or que nous tenons à votre disposition au sein de la mairie.

Goûter-spectacle des Aînés & les Cent ans de notre doyenne.

Comme nous vous l'avions annoncé précédemment, suite à l'annulation du repas de Noël de nos Aînés, le CCAS et le conseil municipal invitent nos aînés de + de 65 ans à un goûter -guinguette avec Ann- Laora qui aura lieu le dimanche 27 MARS à 14h30 à la salle des fêtes.

Nous profiterons de cet après- midi pour fêter notre centenaire Germaine Lévêque qui aura soufflé ses bougies le 2 MARS.

Pour une meilleure organisation de cet après-midi, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par téléphone au 02.96.84.48.31 auprès du secrétariat de la mairie.

Si vous ne pouvez pas être véhiculé, nous pourrions aller vous chercher. Il faudra juste le préciser lors de votre inscription.

(Sous réserve des contraintes sanitaires liées au Covid bien sûr)



Traiteur itinérant

Vous n'avez pas envie de cuisiner et vous avez un petit creux ? Vous ne savez pas quoi préparer à manger... Vous êtes en panne d'inspiration culinaire ? La caravane de restauration ambulante **L'Eatinerante** est la solution pour vous faire plaisir ! Elle vous propose une cuisine locale maison, de saison et ouverte sur le monde.

Elle vient dorénavant à **LANDÉBIA, tous les mardis soir.**

Suivez-la sur le réseau Facebook :

<https://www.facebook.com/LEATINERANTE.22>. Vous y trouverez le menu et pourrez **précommander** le jour même **par SMS au 07.66.20.24.56** ou par email : contact@leatinerante.fr.



Consultation municipale du samedi 26 mars 2022

Nous viendrons, ce jour-là, vous rendre visite à votre domicile pour recueillir non seulement vos demandes d'urbanisme, mais aussi vos questions et vos remarques à propos de la mutualisation des services sur laquelle nous travaillons. Si l'économie réalisée sur ces achats groupés vous intéresse, vous pourrez alors nous faire part de vos besoins en nous précisant, par exemple, la contenance de votre cuve à fioul. Nous profiterons de cette occasion pour collecter les questionnaires distribués en pièce jointe avec ce bulletin.

Les réponses attendues (les questionnaires peuvent être remis en mairie) et les estimations effectuées vous parviendront avant la fin du mois de juin, de manière à planifier les adhésions en septembre, au plus tard.

Club de lecture

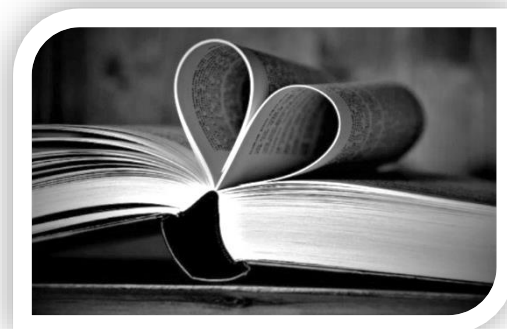
La communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer vous propose deux ateliers pour parler de vos dernières lectures autour d'un petit café.

Le premier aura lieu le **samedi 12 mars 2022**, de 10h30 à 12h :

Bibliothèque de JUGON-LES-LACS
Commune Nouvelle
Maison des Associations
Place du Martray

Le deuxième se tiendra le **samedi 21 mai 2022**, de 10h à 11h30 :

Bibliothèque de PLÉDÉLIAC
7, rue du 19 mars.



Infos Pratiques

Nous rappelons, pour les personnes qui veulent partager, auprès du conseil municipal, leurs projets d'avenir en faveur de LANDÉBIA, qu'une adresse email commune leur est réservée : landebia2020@gmail.com.

Alerte Agence Régionale de Santé Bretagne

Les visites aux urgences liées à la circulation active de la Covid 19 ainsi qu'aux autres pathologies hivernales (bronchiolite, gastroentérite, etc.) sont en hausse.

Pour ne pas engorger ces services hospitaliers qui ont vocation de prioriser les urgences vitales nécessitant des soins médicaux immédiats, systématisez l'appel au 15 !

Un médecin vous communiquera une réponse adaptée à votre situation, selon votre état de santé.



Aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov'

Qu'est-ce que MaPrimeRénov' ? C'est une aide de l'État émanant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, et qui est accessible à tous les propriétaires d'une maison individuelle ou d'un appartement. Elle finance une partie des travaux d'économie d'énergie réalisés dans votre logement, que vous l'habitez ou le proposiez à la location : elle concerne ainsi des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier et connaître son montant, un nouveau service public est disponible sur internet depuis janvier 2022, en vous connectant à france-renov.gouv.fr.

CNI et passeports

Depuis le 1^{er} janvier, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports doivent être effectuées sur rendez-vous auprès de la Maison France Services, quai du Duc d'Aiguillon (dans le bâtiment de La Poste), 22130 PLANCOËT.

Attention ! Leur délai de fabrication et de remise est très long : il faut compter actuellement deux mois pour l'obtention d'un rendez-vous, puis six à sept semaines environ pour la production du (ou des) titre(s) par la préfecture et sa (leur) livraison.

Afin de réduire ce délai, nous vous conseillons d'effectuer une pré-demande en ligne sur la page <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R45668>.



FRANCE SERVICES

Le jeudi 17 février, à 18h30, Monsieur Patrick BARRAUX, le maire de PLANCOËT, et son conseil municipal a inauguré l'espace FRANCE SERVICES.

Il s'agit d'un service public de proximité destiné à aider les personnes dans toutes leurs démarches administratives en ligne : celles qui sont liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi. Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques ;
- Le ministère de l'Intérieur ;

- Le ministère de la Justice ;
- La Poste ;
- Pôle emploi ;
- La Caisse nationale des allocations familiales ;
- L'assurance maladie (CPAM) ;
- L'assurance retraite ;
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Ses agents vous accueilleront et vous accompagneront dans ce cadre au 3 quai du Duc d'Aiguillon.

Gare de LANDÉBIA

Depuis le 12 décembre 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2022, les **horaires de départ** du train (TER BreizhGo) en gare de LANDÉBIA, dans le sens DOL-DE-BRETAGNE → DINAN → SAINT-BRIEUC sont les suivants :

- Du lundi au vendredi : 07h46 ; 12h37 et 16h53 ;
- Le samedi : 07h46 ; 12h37 et 18h16 ;
- Le dimanche et pendant les fêtes : 12h37 et 18h16.

INFO TRAFIC TRAVAUX :

Des travaux de maintenance des voies étant effectués entre DOL-DE-BRETAGNE et SAINT-MALO du lundi 28 février au vendredi 11 mars 2022, ils peuvent occasionner des modifications horaires ou des suppressions de vos trains. Pour ces questions, comme pour celles portant sur les tarifs, les abonnements et les achats de cartes KorriGo, nous vous conseillons de vous renseigner :

- En gare ;
- Au n° vert **0.800.880.562** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 9h à 16h, les dimanches et fêtes de 13h à 20h) ;
- Sur le site <https://www.ter.sncf.com/bretagne>;
- sur les réseaux sociaux (fil Twitter : @TERBreizhGo ; page Facebook/Messenger : @terbretagne).

Modalités d'inscription concernant les élections présidentielles et législatives 2022

Les élections présidentielles auront lieu les **10 et 24 avril 2022**. Les législatives, quant à elles, auront lieu les **12 et 19 juin 2022**. Aussi, nous informons les habitants de notre commune des nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 :

- Votre inscription est désormais possible jusqu'à six semaines avant le scrutin, c'est-à-dire **jusqu'au 4 mars 2022**.
- Grâce à la mise en place du répertoire électoral unique, vous pourrez vérifier vous-même l'état de votre inscription sur les listes électorales.
- L'inscription en ligne étant généralisée, vous pourrez vous inscrire directement sur le site du service public, quelle que soit votre commune de domiciliation.

Il est important de vous rappeler ces changements, car il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales.

Les votes auront lieu à la mairie et non à la salle des fêtes.

Un panier bio près de chez vous, c'est possible le vendredi !

La Binée Paysanne est une association de producteurs/transformateurs bio créée en 2004.

25 producteurs bio locaux vous proposent du pain, des légumes de saison, des produits laitiers (de vache, de brebis, de chèvre), des pommes, des jus, du cidre, des poulets, de la viande (de porc, de bœuf, d'agneau...) et une gamme de conserves concoctées localement. Rien n'est imposé, c'est à vous de choisir.

Benoît GICQUEL, éleveur de volailles, vous invite à retirer votre panier dans sa ferme, située au **Bois Gicquel, à HÉNANBIHEN, le vendredi de 17h30 à 19h.**

Vous retrouverez les informations pratiques et pourrez passer vos commandes soit sur le site www.labineepaysanne.com, soit par téléphone au **02.96.72.83.48.**

Roulotte à pizzas

Toujours présente **le dimanche soir de 17h à 21h** sur la place de l'Église, vous pouvez précommander vos pizzas sur appel ou par SMS au **06.72.60.07.01** jusqu'à 16h (la commande est valide après confirmation)

LANDEBIA

LE CLUB DE L'ESPÉANCE

Présente le : **DIMANCHE 06 MARS 2022**

A 14h30

SALLE DES FÊTES



LA TROUPE DU **THÉÂTRE A PLUM' DE PLUMAUGAT** DANS

Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion !

Comédie en 3 actes de Jérôme DUBOIS

ENTREE: 6 euros – gratuit pour les moins de 12 ans

Important : (présentation du pass vaccinal et port du masque obligatoires).

LANDEBIA

26 Mars 2022

REPAS A EMPORTER A LA SALLE DES FETES
A PARTIR DE 14H00 à 17H00

Crudités- Terrine de Sanglier



Chevreuil

Dessert

PRIX : 12€ par parts à emporter

Réservation avant le 23 Mars 2022

02 96 84 45 13 Claude ROUILLE
06 75 90 90 65 Mickael DELAMAIRE
06 07 04 39 62 Louis KERMEUR

Organisation Amicale Des Chasseurs de LANDEBIA

Port du masque et gestes barrières Obligatoires